

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DU
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU
SAGUENAY - LAC-ST-JEAN**

**DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE
PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU
SAGUENAY - LAC-ST-JEAN**

Le 23 mai 2012

TABLE DES MATIÈRES

1.	L'OBJET	1
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE.....	1
3.	LES PARTICIPANTS	2
4.	LA SITUATION DE L'INDUSTRIE.....	2
	4.1 Portrait de la mise en marché du Syndicat	
	4.2 Situation et perspectives de l'industrie des produits forestiers	
5.	LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DANS LA MISE EN MARCHÉ ET OBSERVATIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES.....	5
	5.1 Présentation de l'Office	
	5.2 Évolution de la mise en marché	
	5.3 Contexte d'application et enjeux	
	5.4 Interventions du Syndicat	
6.	L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT.....	8
	6.1 Présentation de l'Office	
	6.2 Présentation des personnes intéressées	
7.	L'ANALYSE	8
	7.1 La situation de l'industrie	
	7.2 Les résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché	
8.	LES RECOMMANDATIONS	10

ANNEXE 1

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Volume de bois mis en marché par groupe d'essence de 2007 à 2011	6
Tableau 2 :	Volume de bois mis en marché par secteur d'activité de 2007 à 2011	6

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

FPBQ	Fédération des producteurs de bois du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
MDF	<i>Medium density fiber board</i> (Panneau de fibres à densité moyenne)
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
m ³	mètre cube
m ³ s	mètre cube solide
OSB	<i>Oriented strand board</i> (Panneau de grandes particules orientées)
PIB	Produit intérieur brut
RISI	<i>Resource Information Systems Inc.</i>
SEPM	sapin, épinette, pin gris, mélèze

23 mai 2012

Rapport d'évaluation périodique**1. L'OBJET**

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette obligation qui lui est faite que la Régie a procédé, au cours d'une séance publique, à l'évaluation des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean (l'Office) dans la mise en marché du produit visé par le *Plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean* (le Plan conjoint) qu'il est chargé d'administrer. Il s'agit du quatrième exercice d'évaluation périodique de l'Office, la dernière évaluation périodique ayant fait l'objet d'une séance publique tenue à Saguenay le 27 août 2007.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

L'Office chargé de l'administration du Plan conjoint ainsi que les intervenants de l'industrie ont été invités par la Régie à participer à une séance publique le 23 février 2012, à Jonquière, afin de procéder à l'évaluation des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint. La Régie a préalablement fait publier un avis de séance publique dans l'édition du 14 février 2012 du journal *Le Quotidien* et dans l'édition du 8 février 2012 du journal *La Terre de chez nous*.

Les objectifs visés par la Régie et communiqués dans la lettre d'invitation sont les suivants :

- prendre connaissance de la situation actuelle du secteur;
- prendre connaissance des résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- prendre connaissance des cibles stratégiques et des priorités retenues pour optimiser les interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé;
- évaluer la pertinence des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé.

La Régie a invité le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à préparer un portrait du secteur et à en présenter une synthèse à la Régie et aux participants au début de la séance publique. La monographie intitulée *Contexte de l'industrie et portrait de la mise en*

¹ L.R.Q., c. M-35.1.

23 mai 2012**Rapport d'évaluation périodique**

marché des bois des forêts privées du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean est disponible sur le site internet du MRNF et à la Régie.

À la suite de cette présentation, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean a soumis un rapport sur ses interventions dans la mise en marché du produit visé. Les intervenants ont été invités à soumettre leurs observations après chacune des présentations.

La séance a fait l'objet d'un enregistrement et les documents déposés sont disponibles en s'adressant au secrétariat de la Régie.

Le présent rapport d'évaluation fait état des constats et observations présentées lors de la séance, notamment en ce qui concerne les cibles stratégiques et les priorités que l'Office a retenues pour les prochaines années. La Régie y présente son analyse de la situation et ses recommandations.

3. LES PARTICIPANTS

Les personnes désignées par la Régie sont:

Monsieur Gilles Hains, président de la séance et régisseur
Monsieur Pierre Labrecque, régisseur
Monsieur Louis-Philippe Paquin, régisseur
Madame Marie-Claude Sirois, secrétaire de la séance

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean représenté par :

Monsieur Pierre-Maurice Gagnon, président
Monsieur Daniel Fillion, directeur général
Monsieur Jacques Tremblay, directeur de la mise en marché
Monsieur Martin Lavoie, ingénieur forestier

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune représenté par :

Monsieur Paul Labbé, ingénieur forestier

Des acheteurs

Un représentant de Produits forestiers Résolu et un représentant de E. Tremblay & Fils sont présents à la séance d'évaluation mais ne soumettent pas d'observations.

4. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

La *Monographie* réalisée par la Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel du MRNF fait partie intégrante du présent rapport. Ce document est disponible sur le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :

www.mrnf.gouv.qc.ca/externe/DGSL/evaluation_periodique_RMAAQ_SPBSLSJ_2012.ppt

La monographie dresse le portrait de la mise en marché du bois faite par le Syndicat et de la situation générale de l'industrie des produits forestiers et de ses perspectives. Le MRNF donne ensuite les conclusions à en tirer. M. Labbé présente les faits saillants de l'industrie tirés de cette monographie. Il aborde les aspects suivants :

4.1 Portrait de la mise en marché du Syndicat

- 91 % des bois résineux mis en marché par le Syndicat provenant des forêts privées du territoire du Saguenay Lac St-Jean sont destinés aux usines situées sur le territoire du Syndicat;
- 96 % des bois de peuplier mis en marché par le Syndicat provenant des forêts privées du territoire du Saguenay Lac St-Jean sont destinés aux usines situées sur le territoire du Syndicat;
- 99 % des bois de feuillus durs mis en marché par le Syndicat provenant des forêts privées du territoire du Saguenay Lac St-Jean sont destinés aux usines situées sur le territoire de la Mauricie;
- Pour la période allant de 2005 à 2009, on note une diminution générale de la consommation, par les usines régionales, de bois ronds (toutes essences) mis en marché par le Syndicat. Toutefois, en 2010, on note une augmentation de cette consommation jusqu'à 180 000 m³ ;
- Entre 2003 et 2007, les volumes produits et destinés au secteur des pâtes et papiers passent d'environ 21 000 m³ à 0 m³. On note toutefois une reprise timide en 2010, le volume se situant à 1 000 m³;
- Entre 2007 et 2010, les volumes produits et destinés au secteur des panneaux sont passés d'environ 60 000 m³ à moins de 2 000 m³.

4.2 Situation et perspectives de l'industrie des produits forestiers

- Les taux de variation des produits intérieurs bruts (PIB) américain et canadien, de négatifs (-2,5 %) qu'ils étaient en 2009, se sont rétablis significativement en 2010 et atteindront, selon *Resource Information Systems inc.* (RISI), des taux équivalant à ceux de 2004 vers 2014;
- RISI prévoit que le taux de change \$ US/\$ CAN se maintiendra aux alentours de la parité jusqu'en 2015;
- Les mises en chantier et la consommation de bois d'œuvre résineux en Amérique du Nord, après avoir chuté drastiquement entre 2005 et 2010, ont augmenté légèrement en 2011. Bien que RISI prévoit une augmentation plus marquée d'ici 2015, leurs importances seront de loin inférieures à celles du sommet enregistré en 2005;

- Bien que les perspectives de consommation américaine soient en hausse, RISI prévoit que la part des volumes en provenance du Canada diminuera de plus de 50 % d'ici 2015;
- Le prix des panneaux particules et des panneaux de MDF, exprimé en \$ US/m³, continuera d'augmenter à la suite d'une meilleure gestion de l'offre par rapport à la demande;
- La consommation domestique américaine de panneaux OSB devrait revenir aux volumes de 2003 d'ici 2015 tandis que les exportations du Canada aux États-Unis des panneaux OSB seront que de 6,1 % en 2015 comparativement à 8,7 % en 2005 d'où une perte du marché américain. L'augmentation de l'utilisation du panneau OSB est cependant en forte augmentation par rapport au contreplaqué;
- Le secteur du papier journal est en déclin en Amérique du Nord, mais en croissance ailleurs dans le monde. Le papier journal est un produit à maturité dans son cycle de vie mais demeure en 2010 la principale production de l'industrie des pâtes et papiers. Cette situation relève plutôt d'un problème structurel que conjoncturel;
- RISI prévoit que la demande américaine pour des papiers d'impression et d'écriture va continuer de diminuer légèrement entre 2010 et 2015;
- Près de 75 % des exportations canadiennes des papiers d'impression et d'écriture sont destinées au marché américain, ce qui implique une forte dépendance envers ce marché. La production du Québec représente environ le tiers de la production canadienne;
- L'année 2009 a été une année très difficile pour l'industrie forestière tandis que l'année 2010 n'a guère été mieux malgré une légère reprise. Elle a surtout été une année de restructuration pour l'industrie. L'année 2011 est également caractérisée par une reprise très lente pour l'industrie des produits du bois (sciage résineux et feuillu, panneaux OSB).

M. Labbé mentionne que la conjoncture économique demeure difficile dans le secteur du bois et que la situation ne reviendra jamais à celle du début de la crise en 2005. M. Labbé explique qu'il existe des produits alternatifs au bois rond tels que la nanocellulose cristalline, la fabrication de rayonne à partir de la fibre de bois (Fortress cellulose spécialisée à Thurso et bientôt une nouvelle usine à Lebel-sur-Quévillon) ainsi que le volet énergétique pour la production de granules de bois (exportation) et la production de biodiésel. Selon M. Labbé, ces pistes devront être davantage prises en compte en vue de la mise en marché de nouveaux produits issus de la matière ligneuse.

23 mai 2012

Rapport d'évaluation périodique

5. LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DANS LA MISE EN MARCHÉ ET LES OBSERVATIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES

5.1 Présentation de l'Office

M. Daniel Fillion dépose le rapport et le plan d'action du Syndicat, rapport intitulé *Rapport d'évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean dans la mise en marché*. Ces documents font partie intégrante du présent rapport.

Par la suite, MM. Jacques Tremblay, Daniel Fillion et Martin Lavoie procèdent à la présentation du rapport.

De la présentation du Syndicat, la Régie retient les faits saillants suivants :

5.2 Évolution de la mise en marché

- Le territoire du Plan conjoint se situe entièrement dans la région administrative du Saguenay-Lac-St-Jean et occupe 601 303 ha dont 364 661 ha de forêts productives. Ce territoire représente environ 7 % du territoire forestier régional et touche à cinq municipalités régionales de comté (MRC);
- Le Syndicat compte 7 000 propriétaires de boisés privés dont 5 000 sont membres de l'organisation et environ 500 producteurs sont actifs. Le nombre de producteurs actifs est passé d'environ 1 200 en 2002 à 500 en 2011;
- La forêt privée se caractérise par une dominance de peuplements mélangés (41 %) suivis de peuplements feuillus (29 %) et de peuplements résineux (21 %);
- Le groupe sapin, épinette, pin gris, mélèze (SEPM) produit annuellement 263 700 m³s et représente 50 % de la possibilité forestière et représente que pour 4,3 % des volumes régionaux disponibles en SEPM;
- Il y a de plus en plus concentration d'acheteurs de matière ligneuse, dont la fusion d'Abitibi-Consolidated et Bowater en 2007 (AbitibiBowater) devenu par la suite Produits forestiers Résolu;
- Dans le secteur du feuillu, la plupart des usines ont fermé en raison de l'effondrement du marché;
- Dans le secteur des panneaux, l'usine de Chambord a fermé en 2008 (chute de 70 % des volumes comparativement à 2007);
- Les prix du bois aux producteurs se sont dépréciés au cours de la période, le prix aux producteurs pour le résineux dans le secteur du sciage est passé de 59,00 \$/m³s en 2007 à 51,00 \$/m³s en 2011;
- Certains clients du Syndicat ont eu des difficultés à rencontrer leurs obligations contractuelles;
- Au cours de la période 2007-2011, le volume total de bois mis en marché (toutes essences confondues) par le Syndicat a chuté de plus de 50 %.

Le résumé des volumes de bois mis en marché par groupe d'essences et par secteur d'activité pour la période 2007-2011 est présenté respectivement aux tableaux 1 et 2.

23 mai 2012

Rapport d'évaluation périodique

Tableau 1 Volume de bois mis en marché par groupe d'essence de 2007 à 2011

ANNÉE	RÉSINEUX (m ³ s)	FEUILLUS (m ³ s)	TOTAL (m ³ s)	CHIFFRES D'AFFAIRES (\$)
2007	181 855	161 739	343 594	20 817 956
2008	119 786	45 417	165 203	10 720 893
2009	83 744	4 793	88 537	6 021 959
2010	174 629	9 274	183 903	11 446 265
2011	149 274	13 946	163 220	9 513 778

Tableau 2 Volume de bois mis en marché par secteur d'activité de 2007 à 2011

ANNÉE	SOMMAIRE DES LIVRAISONS (m ³ s)			
	SCIAGE	PANNEAUX	AUTRES	TOTAL
2007	175 149	168 445	0	343 594
2008	118 061	44 000	3 142	165 203
2009	85 853	0	2 684	88 537
2010	179 505	2 900	1 498	183 903
2011	152 675	2 328	7 217	163 220

5.3 Contexte d'application et enjeux

- Les premiers signes de la crise forestière sont apparus en 2007;
- Dans le secteur des pâtes et papiers, la baisse de la demande est une tendance lourde principalement attribuée à l'augmentation de l'utilisation de l'internet et des publications électroniques;
- Dans le secteur du bois d'œuvre, les difficultés rencontrées sont dues à une diminution importante de la demande de l'industrie de la construction, particulièrement aux États-Unis;
- La crise forestière a eu des répercussions sur l'ensemble de l'industrie notamment par la fermeture de l'usine à panneaux à Chambord, les fermetures temporaires de plusieurs scieries (résineux), la restructuration de la compagnie AbitibiBowater, la mise sous séquestre de la scierie Gauthier et l'incertitude générale engendrée par la mise en place d'un nouveau régime forestier;
- La baisse des volumes de bois livrés aux usines de transformation, en particulier le tremble, a eu des répercussions négatives sur les revenus du Syndicat;
- Le Syndicat a mis en place des mesures administratives afin de ne pas mettre en péril la santé financière du Syndicat et de limiter les pertes aux producteurs particulièrement dues à la mauvaise santé financière de certains clients;

- En bref, les principaux enjeux relevés par le Syndicat au cours de la période ont été d'écouler tout le bois disponible des producteurs, de maintenir un prix décent aux producteurs, d'éviter les mauvaises créances, de sauvegarder la santé financière de l'organisation, de maintenir une structure de transport efficace, de trouver des débouchés pour les parties non utilisées des arbres (houppier, branche, écorce, etc.) ainsi que pour le tremble, de développer le marché de la biomasse forestière et de poursuivre les activités en vue de la certification forestière des boisés privés.

5.4 Interventions du Syndicat

- Le Syndicat a innové dans l'organisation de ses relations avec les acheteurs en signant des ententes de mise en marché mieux adaptées à la réalité des marchés en fixant des prix en fonction du marché des produits finis (indice composé *Random lengths*). Il s'agit d'une nouvelle approche de partage du risque entre les producteurs et les acheteurs. Le Syndicat a signé deux ententes de ce type notamment avec Les Produits forestiers Arbec et Abibow-Canada ;
- Le Syndicat a fourni des efforts importants pour assurer une gestion efficace du transport afin de maintenir un prix décent aux producteurs;
- Le Syndicat a assumé la gestion du contingentement, et ce, malgré les soubresauts de la crise forestière ;
- Le Syndicat s'est investi dans la réalisation d'essais et d'expérimentations sur le terrain dans la récolte de la biomasse en forêt privée en vue de développer de nouveaux marchés;
- Le Syndicat a signé six ententes de volumes complémentaires de biomasse forestière avec les bénéficiaires des permis autorisant la récolte de biomasse dans les forêts du domaine de l'État;
- Le Syndicat s'est également investi dans le développement du marché des bois de faibles dimensions en effectuant des essais avec « Produits forestiers Résolu » pour la fabrication de copeaux;
- Le Syndicat a mis en place un plan de rationalisation afin de réduire les dépenses tout en maintenant les services aux membres. Les ressources humaines du Syndicat sont passées de 12 personnes à temps plein en 2007 à sept employés, dont quatre à temps partiel, en 2011. De 2007 à 2011, le Syndicat a réussi à réduire de 50 % ses frais d'administration tout en assurant les services aux producteurs;
- Pendant la période, le Syndicat a modifié le Plan conjoint en y ajoutant la biomasse forestière dans les produits visés par le Plan conjoint;
- Le Syndicat a procédé à une révision du cadre réglementaire du Plan conjoint afin de l'alléger. Ce processus de révision a conduit à la fusion et à l'allègement de plusieurs règlements qui sont désormais mieux adaptés à la situation du Syndicat;
- Le Syndicat a poursuivi une série d'activités relatives à la formation et à l'information. Il a procédé à la publication de son journal *Entre les branches* et a informé les producteurs sur des sujets d'actualité, la mise en marché, les normes de façonnage, etc. Il a également organisé des séances de formation relatives à l'abattage, l'entretien de la tronçonneuse, l'initiation au GPS, la fiscalité forestière, etc.
- Le Syndicat a participé au groupe de travail sur la certification forestière mis sur pied par la FPBQ et est demeuré un partenaire actif des agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Saguenay- Lac-St-Jean.

23 mai 2012

Rapport d'évaluation périodique

6. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT

6.1 Présentation de l'Office

Le plan d'action détaillé du Syndicat est déposé à la Régie et fait partie intégrante du présent rapport.

Le résumé du plan d'action du Syndicat comportant les priorités, les objectifs les pistes d'action ainsi que les indicateurs et les cibles stratégiques sont présentés à l'annexe 1. Pour la période quinquennale 2012-2017, le Syndicat retient quatre grandes priorités dont les marchés, l'image de l'organisation, les services offerts et la préoccupation pour les producteurs.

6.2 Présentations des personnes intéressées

Aucune autre personne ou organisation intéressée n'a formulé de commentaires.

Échanges :

La Régie adresse quelques questions au Syndicat, notamment sur deux produits visés par le Plan conjoint qu'il administre, soit la biomasse forestière et la biomasse de l'if du Canada. Le Syndicat a précisé que la biomasse forestière consiste au bois de 3 pouces ou moins n'ayant pas de valeur marchande dont les branches, les houppiers et les petits billots de petits diamètres déchetés en copeaux qui sont utilisés comme combustible pour les usines de cogénération. Quant à la biomasse de l'if du Canada, elle est surtout concentrée dans le bas Saguenay et constitue un petit volume de bois.

La Régie a encouragé le Syndicat à explorer le maximum d'opportunité afin de valoriser les bois de la région. À ce titre, elle a fait part, entre autres choses, de la transformation de l'usine de pâtes et papiers de Thurso (pâte Kraft) qui a été modifiée pour produire du textile (rayonne) à partir de la matière ligneuse.

7. L'ANALYSE

7.1 La situation de l'industrie

La Régie souligne son appréciation des efforts déployés par les représentants du MRNF pour la réalisation et la présentation de la monographie ainsi que du Syndicat pour la préparation et la présentation de la documentation et des éléments de réflexion communiqués lors de la journée d'évaluation des interventions du Syndicat dans la mise en marché en vertu du Plan conjoint qu'il administre. La Régie reconnaît les efforts consentis par le Syndicat dans la préparation de sa planification stratégique établissant des priorités, des objectifs à atteindre, des pistes d'actions, certains indicateurs et cibles stratégiques. Ceux-ci alimentent sa réflexion et facilitent son évaluation dans ce dossier.

La séance publique a permis à la Régie d'être informée des activités et du contexte de la récolte et de la mise en marché du bois dans cette région ainsi que des enjeux actuels et des défis auxquels doit faire face l'industrie.

23 mai 2012**Rapport d'évaluation périodique**

Le rapport présenté par le Syndicat et les réponses fournies par ses administrateurs reflètent une transparence et une excellente maîtrise de l'administration dans l'application du Plan conjoint, à la fois dans l'intérêt des producteurs visés et de l'industrie forestière régionale.

La situation du marché aux États-Unis, principal partenaire commercial du Québec pour les produits du bois, explique l'ampleur des difficultés vécues par ce secteur depuis 2005. La reprise économique américaine s'amorce plus lentement que prévu, les mises en chantier et la consommation domestique de bois d'œuvre ne reprendraient significativement qu'en 2013. De plus, l'industrie des pâtes et papiers vit un problème structurel et la demande pour ses produits continuera de diminuer en Amérique du Nord.

C'est dans ce contexte économique très difficile que le Syndicat a intensifié ses efforts pour organiser ses relations avec les acheteurs et tirer les meilleurs revenus possible au profit des producteurs. Il a exploré plusieurs domaines dans le but de diversifier les marchés. Conscients que les enjeux et les défis découlant de la mise en marché du bois au Québec sont grands et que le développement et la recherche de nouveaux débouchés ne peuvent être assumés par une seule organisation locale, la Régie rappelle qu'une approche concertée avec les industriels du secteur, la Fédération des producteurs de bois du Québec et les autres syndicats et offices est une avenue à exploiter.

7.2 Les résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché

La Régie salue l'initiative du Syndicat dans la mise en place d'une nouvelle approche de partage du risque entre les producteurs et les acheteurs lors de signatures d'ententes de mise en marché. Cette approche novatrice consiste à fixer le prix en fonction du marché des produits finis selon l'indice composé *Random lengths*.

La Régie encourage le Syndicat à poursuivre ses actions en vue d'atténuer les effets de la crise forestière, notamment les démarches relatives à la recherche de nouveaux débouchés pour le tremble, aux essais et expérimentations liés à la récolte de la biomasse forestière et au développement du marché des bois de faibles dimensions.

Le projet de certification des pratiques forestières apparaît déterminant et nécessaire pour répondre aux exigences des marchés et pour saisir certaines opportunités d'affaires.

Le Syndicat modifie son Plan conjoint en y ajoutant un nouveau produit visé soit la biomasse forestière afin de mieux répondre au besoin des marchés. De plus, le Syndicat révisé son cadre réglementaire en fonction des nouvelles réalités en fusionnant et allégeant certains règlements.

Les efforts déployés par le Syndicat dans la mise en place d'un plan de rationalisation ont permis de réduire ses dépenses tout en maintenant les services aux producteurs et ont entraîné la mise en œuvre de mesures administratives limitant les pertes aux producteurs.

Malgré un contexte difficile, au cours de la période quinquennale écoulée, les administrateurs du Syndicat ont atteint totalement ou partiellement les objectifs qu'ils se sont préalablement fixés. Ils ont progressé malgré les fermetures temporaires ou permanentes d'usines, la concentration de l'industrie forestière, le fait que certains clients étaient en mauvaise posture financière et la réduction drastique de leurs ressources humaines.

23 mai 2012**Rapport d'évaluation périodique**

Le Syndicat a su organiser convenablement les relations entre les acheteurs et les producteurs (collecte et diffusion de l'information sur l'état des marchés, le contrôle de la mise en marché et l'acheminement des produits visés, etc.). Le Syndicat a également pu établir pour les producteurs des règles en faveur de l'intérêt collectif en contrôlant la production des produits visés et en assurant un partage équitable entre tous les producteurs. De plus, le Syndicat a poursuivi un certain nombre d'actions assurant une mise en marché efficace et ordonnée en augmentant la qualité des produits livrés et en accroissant la qualité des boisements des producteurs, en protégeant les producteurs contre la perte de revenus résultant de l'insolvabilité des acheteurs, en constituant des réserves financières permettant d'absorber de mauvaises créances, en coopérant activement avec de multiples intervenants du secteur forestier et en recherchant de nouveaux débouchés et de nouvelles utilisations de la matière ligneuse.

Toutefois, il a été difficile pour le Syndicat d'obtenir les conditions de mise en marché les plus avantageuses pour ses producteurs. Le contexte de la crise forestière a obligé les administrateurs à faire des concessions sur les prix. De plus, des ajustements ont été nécessaires dans l'application du règlement portant sur le contingentement. Le principe de répartition équitable des marchés à l'ensemble des producteurs a cependant toujours été respecté.

8. LES RECOMMANDATIONS

Considérant ce qui précède, la Régie :

- Reconnaît les efforts importants faits par le Syndicat au cours de la période de crise traversée par l'industrie lors du dernier terme, situation qui n'est pas encore rétablie aujourd'hui;
- Encourage le Syndicat à poursuivre le développement de ses relations d'affaires avec les acheteurs, en favorisant une approche gagnant-gagnant;
- Recommande de poursuivre les explorations et les projets d'initiatives permettant de nouveaux usages des ressources forestières disponibles dans la région;
- Rappelle au Syndicat l'obligation de transmettre à l'intérieur des délais prescrits par la Loi les documents attendus par la Régie, notamment, les états financiers intérimaires et les déclarations d'intérêts commerciaux.

Gilles Hains

Pierre Labrecque

Louis-Philippe Paquin

PRIORITÉS	OBJECTIFS	PISTES D'ACTION	INDICATEURS ET CIBLES STRATÉGIQUES
Marché	Développer de nouveaux marchés Positionner la forêt privée en tant que source d'approvisionnement incontournable Intensifier l'aménagement forestier	Continuer à travailler le dossier de la biomasse Exploiter le potentiel des micromarchés Faire progresser la certification des producteurs Valoriser le bois de faible dimension Être leader dans l'aménagement forestier	Projet biomasse phase 2 réalisé d'ici 2013 Processus de certification enclenché d'ici 2016 Avoir au moins 3 nouveaux clients de micromarchés d'ici 2016 Hausse des travaux d'aménagement forestier
Image de l'organisation, visibilité	Améliorer la perception Faire mieux connaître l'organisation et son rôle Faire valoir la forêt privée auprès des instances régionales	Implication des administrateurs ou de représentants de paroisses dans les affaires régionales Envisager un changement du nom de l'organisation	Présence du Syndicat dans au moins 3 conseils ou comités municipaux d'ici 2016 Avoir changé de nom ou en avoir analysé les impacts Plan de communication réalisé d'ici 2016
Services offerts	Continuer à offrir des formations et diversifier l'offre Offrir plus de support sur le terrain aux producteurs	Développer de nouvelles formations adaptées Accroître la présence du Syndicat sur le terrain	Avoir développé et donné de nouvelles formations d'ici 2013 Présence d'une stratégie de support terrain
Producteurs	Attirer de nouveaux propriétaires à la production de bois Assurer une relève de producteurs forestiers actifs Améliorer le statut fiscal du producteur	Réaliser un plan de communication Alliances avec des partenaires tels que les OGC pour se rapprocher des producteurs Faire pression pour un programme de fiscalité adapté	Statut fiscal (au provincial)